



Baker Tilly STREGO– Bureau de Cholet
6 rue de Montréal
Parc du Carteron
BP 20307

49303 Cholet Cedex

T : +33 (0) 2 41 75 62 62

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DU CHEMILLOIS

Siège social : 5 rue de la Gabardière - Chemillé
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DU CHEMILLOIS

Association

Siège social : 5 rue de la Gabardière - Chemillé
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DU CHEMILLOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DU CHEMILLOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état des produits constatés d'avance d'une part et sur la reprise des fonds dédiés d'autre part tel que cela est explicité au paragraphe « II - Introduction – Autres éléments significatifs » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des états financiers et de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet le 14 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
Baker Tilly STREGO



Christophe BIGOT
Associé

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 834.08	23 533.92	300.16	
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 834.08	23 533.92	300.16	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	630 261.28	517 772.96	112 488.32	114 105.66
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	18 615.00	18 615.00		
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	611 646.28	499 157.96	112 488.32	114 105.66
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	65 850.90		65 850.90	66 008.90
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	53 366.00		53 366.00	52 324.00
PRETS	12 484.90		12 484.90	12 484.90
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				1 200.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	719 946.26	541 306.88	178 639.38	180 114.56
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	431 399.66	23 873.97	407 525.69	477 220.46
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	149 673.37	23 873.97	125 799.40	115 481.10
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	281 726.29		281 726.29	361 739.36
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	511 087.27		511 087.27	569 669.50
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 563.16		7 563.16	17 548.94
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	950 050.09	23 873.97	926 176.12	1 064 438.90
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 669 996.35	565 180.85	1 104 815.50	1 244 553.46

BILAN

Passif	31/12/2023	31.12.2022
	Montant	Total
CAPITAL	29 850.14	29 850.14
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	293 483.69	309 728.08
AUTRES RESERVES	236 272.51	236 272.51
REPORT A NOUVEAU	89 639.26	140 633.82
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-63 717.88	-67 238.95
SITUATION NETTE (1)	585 527.72	649 245.60
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	584.13	584.13
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	584.13	584.13
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	586 111.85	649 829.73
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEBIES	2 007.02	137 039.81
TOTAL FONDS REPORTES ET DEBIES (3)	2 007.02	137 039.81
PROVISIONS POUR RISQUES	87 846.63	83 115.63
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	87 846.63	83 115.63
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	47 469.97	77 983.85
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	206 688.65	228 555.02
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	181.00	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	174 510.38	68 029.42
TOTAL DETTES (5)	428 850.00	374 568.29
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 104 815.50	1 244 553.46

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	16 434.74		17 073.40
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	494 543.06		462 851.59
DONT PARRAINAGES	3 148.92		2 928.48
VENTES DE BIENS ET SERVICES		494 543.06	462 851.59
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 475 349.35		1 614 208.66
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 378.46		1 126.32
DONS MANUELS	8 378.46		1 126.32
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCIERS		1 483 727.81	1 615 334.98
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	14 622.99		26 922.07
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	135 032.79		140 181.37
AUTRES PRODUITS	99 918.56		73 646.27
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 244 279.95	2 336 009.68
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	551 887.63		586 836.09
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	98 165.43		83 093.47
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 239 959.71		1 203 568.28
CHARGES SOCIALES	347 660.51		350 949.15
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	49 582.57		42 096.33
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 731.00		4 262.00
REPORTS EN FONDS DEDIES	181.00		134 500.00
AUTRES CHARGES	2 345.19		231.07
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		2 294 513.04	2 405 536.39
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-50 233.09	-69 526.71

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 603.44		1 877.83
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		5 603.44	1 877.83
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		5 603.44	1 877.83
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	670.37		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			603.93
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		670.37	603.93
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	18 189.47		
SUR OPERATION EN CAPITAL	757.13		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		18 946.60	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-18 276.23	603.93

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	812.00		194.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		2 250 553.76	2 338 491.44
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		2 314 271.64	2 405 730.39
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		63 717.88	67 238.95
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	294 352.00		239 750.00
PRESTATION EN NATURE	55 021.46		51 462.58
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		349 373.46	291 212.58
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	55 021.46		51 462.58
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	294 352.00		239 750.00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		349 373.46	291 212.58

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges				Répartition par nature de ressources			
TOTAL (871)		0.00		870 Bénévolat			
861	Mise à disposition gratuite de biens			870000	VALORISATION DU BENEVOLAT	294 352.00	
861000	MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAU.	55 021.46		TOTAL (870)		294 352.00	
TOTAL (861)		55 021.46		871 Prestations en nature			
864	Personnel bénévole			871000	MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX	55 021.46	
864000	VALORISATION DU BENEVOLAT	294 352.00		TOTAL (864)		55 021.46	
Total charges contributions volontaires		349 373.46		Total produits contributions volontaires		349 373.46	

I Présentation de l'entité :

Dénomination – Siège :

L'association est dénommée «**Association Centre Social et Socio-Culturel du Chemillois**».

- Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901
- Sa durée est illimitée
- Elle a son siège social à Chemillé En Anjou, au 5 rue de la Gabardière, Chemillé.

Objet de l'association :

L'association Centre Social et Socio-Culturel du Chemillois est un outil de développement local à vocation sociale, familiale et pluri-générationnelle. C'est un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Elle favorise l'animation de la vie sociale :

- Par l'accueil et la promotion de toute personne et toute association dont les buts sont compatibles avec ceux de l'association;
- Par le développement : . D'activités à caractère éducatif, culturel, sportif
 - . De services contribuant à l'insertion sociale et professionnelle
 - . D'actions de prévention sociale et de santé

Cette démarche d'animation veut permettre finalement aux personnes et aux groupes :

- De se rencontrer pour mieux se connaître et créer ainsi entre eux des rapports de confiance,
- De s'épanouir par le dialogue, l'expression et l'action créative,
- D'accéder ainsi à la promotion personnelle et collective et à la prise de responsabilité

En conséquence :

- L'association se situe en dehors de toute appartenance politique, philosophique et religieuse.
- L'association adhère à la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France .

Moyens d'action :

- L'association favorise et développe la participation effective des adhérents (familles, individus, associations, groupes...) à travers des commissions.
- Elle coopère avec les associations, en respectant leur caractère propre.
- Elle s'assure le concours d'un personnel qualifié.
- Elle manifeste un souci constant d'information et de formation.
- Elle établit un programme financier permettant la gestion et la vie de l'association.
- Elle fait toutes démarches ou demandes pour obtenir les crédits nécessaires de toutes administrations, collectivités, organismes, ou particuliers susceptibles d'apporter leur aide.
- Elle favorise la mise à disposition de personnel, de locaux et de matériels auprès de ses adhérents.
- Elle organise toute manifestation propre à la valorisation et à la diffusion de son action.
- Elle met en place toute action, tout service contribuant aux objectifs précisés dans son objet elle les fait connaître et les valorise.
- Elle choisit d'adhérer à la Fédération Française de Sport Adapté.

II Introduction :

Faits caractéristiques de l'exercice :

En 2023 l'association a eu une activité normale.

A noter pour 2023 la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour remplacer le Contrat Enfance jeunesse (CEJ). Avec le CEJ la subvention était versée en totalité par la collectivité. Avec la CTG (bonus territoire) la CAF ne contractualise plus avec la commune, mais directement avec le gestionnaire.

La continuité de l'exploitation de l'Association n'est pas remise en cause.

Pour la saison 2023-2024 le mode de gouvernance collégiale a été voté lors du conseil d'administration du 17 octobre 2023.

Autres éléments significatifs :

Comparabilité des comptes Fonds dédiés – Produits constatés d'avance :

Aucun engagement de subventions d'exploitation non consommées n'a été reporté sur l'année 2024. Les subventions reçues sur l'exercice et couvrant plusieurs exercices ont été enregistrées dans le compte **487000 – Produits constatés d'avance** :

- Subvention état DEFFONOV pour un montant de 95 911.97 €
- Subvention département Conférence des financeurs 13 375 €
- Subvention état CNFS renouvellement médiateur numérique 16 333 €

Reprise d'une part du don de l'association Camillia non consommé à fin 2022 pour « les activités du FIL de 2023 pour 532.79 € et des subventions de 2022 consommées sur l'année 2023 :

- Subvention état lutte contre la pauvreté 81000 € pour projets 2023 pass'temps et de la fourche à la fourchette
- Subvention Mauges Communauté 22 500 € pour le projet école ETRE
- Subvention état Fabrique de territoire 25 000 €
- Subvention CARSAT bien vieillir en chemillois 6 000 € pour actions 2023

✓ 194000 : Fonds dédiés sur engagements à réaliser

✓ 194100 : Fonds dédiés sur legs et donations

✓ 789400 : Reprises sur engagements à réaliser

III Règles et méthodes comptables :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 104 815.50 € et au compte de résultat de l'exercice du 01/01 au 31/12/2023 dégageant un résultat déficitaire de 63 717.88 €.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font parties intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Règles Générales :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Subventions :

Les principaux financeurs sont : La commune de Chemillé en Anjou, la caisse d'allocations familiales, l'état, la région et le département

Note sur le bilan - Actif immobilisé

<u>TABEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS</u>	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles : - Frais d'établissement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles : Droit au bail				
- Autres : logiciels, site internet	23 504	330		23 834
TOTAL(1)	23 504	330	0	23 834
Immobilisations corporelles : - Terrains : aménagement de terrains				
- Constructions : Install. génér., agenc. de const	18 615			18 615
Autres immobilisations corporelles : - Installations techn., matériel outillage	224 863	10 646		235 509
- Installations générales, agenc. aménag. divers	95 405	4 463		99 868
- Matériel de transport	73 558	20 256	8 687	85 126
- Matériel de bureau et informatique	92 200	2 619		94 819
- Mobilier.....	96 325			96 325
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL(2)	600 965	37 983	8 687	630 261
Immobilisations financières : -Autres titres immobilisés	52 324	1 042		53 366
- Autres prêts	12 485			12 485
- Prêts et autres immobil. financières	0			0
- Prêt au personnel	0			0
Total prêts	0			0
- Dépôts et cautionnements	1 200		1 200	0
TOTAL (3)	66 009	1 042	1 200	65 851
TOTAL GENERAL	690 478	39 355	9 887	719 946

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs à titre gratuits et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue sont comptabilisés en charges.

L'association a utilisé le mode linéaire d'amortissement pour toutes les immobilisations.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

Logiciel	: de 1 à 3 ans
Matériels	: de 1 à 8 ans
Mobiliers	: de 5 à 15 ans
Matériels de bureau	: de 3 à 5 ans
Matériels de transport	: de 2 à 5 ans
Agencement	: de 8 à 15 ans

Notes sur le bilan - Amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	Début exercice	Dotation	Sortie Actif	Fin exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles :				
-				
- Autres	23 504	30		23 534
TOTAL (1)	23 504	30	0	23 534
Immobilisations corporelles :				
- Terrains :				
- Agencements, aménagement et terrains				
- Constructions				
- Install. génér., agenc. et aménag. de constr.	18 615			18 615
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations techn., matériel outillage	197 871	14 065		211 936
- Installations générales, agenc. aménag. divers	56 207	6 262		62 469
- Matériel de transport	65 238	6 105	8 687	62 656
- Matériel de bureau et informatique	75 753	8 681		84 434
- Mobilier	73 176	4 487		77 663
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL (2)	486 859	39 601	8 687	517 773
TOTAL GENERAL	510 364	39 631	8 687	541 307

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	TOTAL
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon le mode linéaire	30	39 601	39 631
Elément amortis selon un autre mode			
Dotations exceptionnelles			
DOTATIONS DE L'EXERCICE	30	39 601	39 631
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors services			0
DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	0	0	0

Note sur le bilan - Provisions risques et charges

ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
Créances douteuses	0	0	0	0
TOTAL (1)	0	0	0	0
Provisions pour charges				
Provision pour départ retraite (1)	44 260	4 731		48 991
Provision indemnisation activité partielle	38 856			38 856
TOTAL (2)	86 603	4 731	0	87 847
TOTAL GENERAL	86 603	4 731	0	87 847
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :				
Exploitation		4 731		
Financières				
Exceptionnelles				

(1) une provision pour indemnité de départ en retraite égale 1/60 ème de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans est constituée pour un salarié en CDI à partir du 50 ème anniversaire et étalée jusqu'au départ en retraite de celui-ci

FOND DEDIES

	Début exercice	Engagements à réaliser	Réalisations	Fin exercice
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS				
Subvention Etat Fabrique de territoire	25 000		25 000	0
Subvention Etat lutte contre la pauvreté	81 000		81 000	0
Subvention Mauges communauté	22 500		22 500	0
Subvention CARSAT bien vieillir	6 000		6 000	0
TOTAL (1)	134 500	0	134 500	0
FONDS DEDIES SUR DONS ET LEGS				
Don AFODIL	2 540		533	2 007
TOTAL (2)	2 540	0	533	2 007
TOTAL GENERAL	137 040	0	135 033	2 007

Aucun engagement de subventions d'exploitation non consommées n'a été reporté sur l'année 2024. Les subventions reçues sur l'exercice et couvrant plusieurs exercices ont été enregistrées dans le compte **487000 – Produits constatés d'avance**

Notes sur le bilan - Autres fonds propres

Fonds propres - Tableau de variation des fonds associatifs

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires	29 850			29 850
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit de reprise	29 850		0	29 850
Apports avec droit de reprise				
Les et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves pour le projet de l'entité	546 001		16 244	529 756
Report à nouveau	140 634		50 995	89 639
Résultat de l'exercice	-67 239	3 521		-63 718
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	584			584
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	649 830	3 521	67 239	586 112

Notes sur le bilan - Créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Etat des créances

Le total des créances de l'exercice s'élève à 443 426 € et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant Actif	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Actif Immobilisé</i>			
Titres de participation	53 366		53 366
Prêts au personnel			
Autres prêts	12485		12485
Dépôts et cautionnements versés			
TOTAL (1)	65 851	0	65 851
<i>Actif circulant</i>			
Usagers	149 673	149 673	
Organismes payeurs			
Personnel			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	276 278	276 278	
Produits à recevoir usagers	17 262	17 262	
Débiteurs divers	213	213	
TOTAL (2)	443 213	443 213	0
Charges constatées d'avance	7 563	7 563	
TOTAL GENERAL	443 426	443 426	65 851

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Créances clients	14 867	9 952	945	23 874
TOTAL GENERAL	14 867	9 952	945	23 874
Répartition des dotations et Reprises				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

<u>PRODUITS A RECEVOIR</u>	
Produits à recevoir	15 875
Attente ANCV et CESU	1 387
Débiteurs divers	700
Subvention à recevoir Mission Locale	25 250
Subventions diverses à recevoir	6 266
TOTAL	49 478

Notes sur le bilan -dettes et charges à payer

Let total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 428 850 € et se ventile globalement de la façon suivante :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A - 1 an	A plus d'un an jusqu'à 5 ans	A plus de 5 ans	Dettes Garanties
<u>Dettes financières</u>					
Emprunt auprès des établis. de crédit					
Dépôts et cautionnement reçus					
Emprunts et dettes assortis et conditions particul.					
Autres emprunts et dettes					
Sous-total	0	0			
<u>Autres dettes</u>					
Fournisseurs	47 470	47 470			
Usagers					
Organismes payeurs					
Avances organismes payeurs					
Personnel	106 155	106 155			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	94 172	94 172			
Etat et autres collectivités publiques	6 362	6 362			
Union, fédération et organismes associés					
Autres dettes	181	181			
Sous-total					
TOTAL (2)	254 340	254 340			
Produits constatés d'avance	174 510	174 510			
TOTAL GENERAL	428 850	428 850			

<u>CHARGES A PAYER</u>	
Fournisseurs facture non parvenues	12 484
Provision pour congés payés /fin contrat	84 379
Provision sur jour RTT en banque	9 503
Charges sur congés à payer	32 417
Charges sur jour RTT en banque à payer	4 453
Taxe sur les salaires à payer	4 477
TOTAL	147 713

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur les dirigeants

Conformément aux dispositions de l'art. 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, nous devons vous informer du montant des rémunérations des dirigeants. Cependant, cette direction étant restreinte, cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Le montant global des 3 plus fortes rémunérations est égal à 120 770 €

Effectif

EFFECTIF MOYEN	Personnel salarié permanent	personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5,3	
Employés	29,3	
contrat Pro	1,16	
Vacataires	2,5	
Contrat (CAE,CIE)	1,39	
Apprentis	7,38	
TOTAL	47,03	0

COÛT ESTIMATIF DU BENEVOLAT

	2023	2022
ESTIMATION DES HEURES	18 251,00	15 470,00
SMIC HORAIRE AU 31/12	11,52	11,07
CHARGES SOCIALES 40%	1,4	1,4
TOTAL COÛT BENEVOLAT	294 352	239 750

PRESTATIONS EN NATURE	2023	2022
Mise à disposition des locaux CHEMILLE EN ANJOU	55 021	51 463
TOTAL	55 021	51 463